



Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

MAISON DE LA PAIX - 9, rue Dulcie September

93400 Saint-Ouen - Tél. 01 40 12 09 12

Site web : [www.mvtpaix.org](http://www.mvtpaix.org) - mail : [national@mvtpaix.org](mailto:national@mvtpaix.org)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## SYRIE, VITE UNE SOLUTION DIPLOMATIQUE !

**Toute utilisation des armes chimiques, dans les bombardements de Khan Shikhoun (Syrie), serait un crime contre l'humanité impliquant le jugement des coupables.**

La Commission d'enquête de l'ONU sur la République arabe syrienne a condamné mardi dans les termes les plus forts les attaques perpétrées sur Khan Shikhoun, rappelant que « *l'utilisation d'armes chimiques, ainsi que le ciblage délibéré des installations médicales, constitueraient des crimes de guerre et des violations graves du droit relatif aux droits de l'homme* ». Par ailleurs, gravement préoccupée par l'attaque présumée à l'arme chimique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a indiqué mardi que la **mission d'établissement des faits** est en train de recueillir et d'analyser des informations provenant de toutes les sources disponibles.

Or, avant même d'avoir les rapports de la mission d'établissement des faits, le président des USA (après avoir prévenu la Russie) a bombardé des installations militaires syriennes.

Le Mouvement de la Paix condamne toute utilisation d'armes chimiques et exige que l'enquête en cours par l'OIAC soit conduite jusqu'au bout.

**Il rappelle qu'il revient au Conseil de Sécurité de l'ONU et à lui seul de prendre des mesures de sanction et de décider l'emploi de la force. Les États-Unis n'ont aucune légitimité pour décider d'intervenir militairement sans aucun mandat de l'ONU et contreviennent ainsi au droit international.**

Les populations civiles sont les premières victimes de la guerre qui sévit dans cette région. Face à cette tragédie humaine, nous exigeons de l'ensemble des parties prenantes le respect du droit humanitaire.

Nous réaffirmons l'urgence d'initiatives de notre pays et de l'Union Européenne pour :

- œuvrer à l'arrêt total des bombardements et des combats et pour un cessez-le-feu durable,
- œuvrer au respect du droit humanitaire par l'ensemble des parties prenantes,
- œuvrer à une solution politique à travers un processus de négociations impliquant tous les acteurs concernés (en dehors de Daesh et de ses affiliés), sous l'égide de l'ONU,
- contribuer au retrait de tous les groupes armés étrangers : seules des forces armées ayant un mandat précis de l'ONU, dans le respect de sa Charte, ont vocation à intervenir,
- cesser les ventes d'armes aux États du Moyen-Orient et pour un embargo sur toutes les armes quelles que soient leurs origines.

**Le Mouvement de la Paix, le 7 avril 2017**